

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CANTON DE BREBIERES

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 19 juin à 19H, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme DUBOIS Corinne, Maire, en suite de convocation en date du 12 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents :

Mme DUBOIS Corinne, Maire, Mme HERMANT Marie-Pierre et Mr HERBIN Benoit, adjoints, Mme DUSAUTOIR Sandra et Mr PETIT Bruno, conseillers délégués, Mr HOUZIAUX Georges (jusque 20H30), Mme DELABRE Nadine, Mme OLRY Elisabeth, Mr OBRY Benoit, Mr TILMANT Lucas, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme VAN AUDEKERK Bérénice ayant donné pouvoir à Mme DUBOIS Corinne

Mme CAUDRELIER Emmanuelle et Mme GODART Sarah

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que les conditions de quorum étaient atteintes. Mr OBRY Benoit est nommé secrétaire de séance. Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité en tenant compte de la remarque sur les tarifs cimetière.

Mme la Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux points : proposition de 4 membres siégeant à l'AFR ; le tarif ALSH pour le camping de 3 jours.

1. FINANCES COMMUNALES**1.1 Compte administratif 2023****1.2 Affectation des résultats****1.3 Compte de gestion du receveur municipal**

Le 19 juin 2024 à 19h00 réuni sous la présidence (1) de Mme HERMANT Marie-Pierre délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 par Mme DUBOIS Corinne Maire , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		513 801,93 €		97 665,60 €		611 467,53 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	500 571,73 €	780 142,17 €	304 484,98 €	122 632,56 €	905 056,71 €	902 774,73 €
Opérations non budgétaires						
Affectation Résultat CCAS		6 423,96 €				
Totaux	500 571,73 €	1 300 368,06 €	304 484,98 €	220 298,16 €	905 056,71 €	1 520 666,22 €
Résultat de clôture		699 796,33 €		-84 186,82 €		615 609,51 €
Besoin de financement						
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Excédent total de financement						

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

		61 475,96 €	1068
615 609,51 €	-84 186,82 €	554 133,55 €	002 Excédent Reporté

1.4 Décision modificative. Rectification de l'affectation du résultat du CCAS dans le budget primitif 2024

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Arrêté municipal prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage

L'arrêté municipal du 12/06/2001 étant prescrit Mme la Maire propose un nouvel arrêté précisant les horaires suivants : jours ouvrables (lundi au vendredi) de 7H à 21H ; samedi de 8H à 12H et de 14H à 20H ; dimanche et jours fériés de 10H à 12H.

2.2 Colis des aînés

Suite à la dissolution du CCAS dont l'activité essentielle était d'offrir un colis aux aînés de plus de 67 ans sans conditions de ressources, Mme la Maire consulte le conseil municipal afin d'établir les nouvelles conditions d'obtention. Après en avoir délibéré, le conseil décide de reconduire la distribution du colis aux ainés de plus de 68 ans.

3. INFORMATIONS DIVERSES

3.1 CCAS. Pour rappel l'excédent de dissolution de 6423,96 EUR a été affecté au budget communal 2024.

3.2 Ville ambassadrice. La commune a été sollicitée pour devenir « village ambassadeur du don d'organes » (symbole ruban vert). L'action se décline par la pose de 4 panneaux aux entrées de village et une démarche de communication. Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité.

3.3 Mouvement du personnel. Mme la Maire annonce le départ en retraite d'un agent IRCANTEC et la fin de contrat d'un agent contractuel de droit privé. Mme la Maire présente les 3 candidatures spontanées au poste d'agent contractuel de droit privé.

3.4 Lettre de convocation avec ajout enquête publique. Sans objet.

3.5 Enquête publique sur demande d'autorisation de recherche et travaux miniers concernant le projet de réalisation d'une centrale de géothermie profonde sur l'usine RENAULT DOUAI. L'enquête a été clôturée le 31 mai 2024 sans observation. Le conseil municipal rend un avis favorable à l'unanimité.

3.6 Renouvellement des membres de l'AFR communale pour mandat de 6 ans. Sont proposés en renouvellement de mandat : Mr Grégory DEFOSSEZ, Mr Michel DELABRE, Mr Vincent DECOURCELLE et Mr Philippe PECQUEUR. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3.7 Tarif camping ALSH. Cette année le centre de loisirs propose un séjour camping de 3 jours. Un tarif de 18€ est proposé pour ce camping. Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité.

3.8 Sécurisation carrefour rue de Lens / rue de Neuvireuil. Suite aux accidents récents et après consultation de la MDADT, un aménagement du carrefour va être réalisé afin de poser un stop pour s'adapter à la moindre visibilité et renforcer la signalisation.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Fixation de la date de prochaine réunion de conseiller municipal au 9 juillet 2024 (arrêté PLUi)
- Compte rendu du conseil d'école du 18 juin 2024
- Compte rendu de la ducasse 2024
- Compte rendu de la commission numérique du 23 mai 2024
- Organisation du bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections législatives

En l'absence d'autre question la séance est levée à 21H19